



POURQUOI ACARIFAS ?

► Souplesse

Acarifas est utilisable sur une **très large période de traitement du printemps à l'été** car, il est actif contre tous les stades de développement des ravageurs.

► Confort

Homologués



Cicadelle verte



Cochylis



Eudermis



Pyrale



Cicadelle de la flavescence dorée



Acarien rouge



Acarien jaune

Le champ d'action sur **toutes** les espèces d'acariens et d'insectes rencontrées en viticulture simplifie la stratégie de traitement pour l'utilisateur.

► Sécurité

Les effets conjugués du tébufenpyrad et de la bifenthrine permettent une **action de choc** et une **persistance** sur œufs d'été, larves et adultes.

Par effet **translaminaire**, les acariens sont atteints sur les deux faces des feuilles.



COMMENT S'UTILISE -T-IL ?

► Sur Tordeuses :

Contre la 1ère génération, traiter à l'apparition des premiers glomérules.
Contre les 2ème et 3ème génération, traiter en préventif avant le début des éclosions (stade tête noire) et jusqu'à la sortie des premières Chenilles.



► Sur Cicadelle de la Flavescence Dorée :

Traiter un mois après le début des éclosions. Renouveler l'application 2 à 3 semaines plus tard puis 1 mois environ après la seconde application dans les zones à 3 traitements



► Sur Cicadelle des grillures :

On intervient contre la 2ème génération. Surveiller la parcelle et intervenir sur un maximum de jeunes larves au seuil de 1 larve par feuille. En cas de fortes pullulations, réintervenir sur les générations suivantes.



► Sur Acariens :

Il est préférable d'intervenir tôt. Au printemps, le seuil d'intervention est de 70% de feuilles occupées par au moins une forme mobile. En été, la multiplication des populations peut-être rapide, traiter dès le seuil de 30% de feuilles occupées.



QU'EST-CE QUE ACARIFAS ?

AMM n° : 9400355

Composition : tébufenpyrad 100 g/l + Bifenthrine 40 g/l

Formulation : concentré émulsifiable (EC)

Conditionnement : 1 litre

Usage et dose autorisés sur vigne : 0,5 l/ha

Sur acariens, les tordeuses de la grappe, la cicadelle des grillures, la cicadelle de la flavescence dorée, les acariens jaunes et les acariens rouges



Classement toxicologique : Xn, Nocif, R 22 – R 38 – R 43, Nocif en cas d'ingestion, irritant pour la peau, peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau, Aqua : dangereux pour les organismes aquatiques

Délai d'emploi avant récolte : 21 jours

Limite maximale de résidus : 0,2 mg/kg (tébufenpyrad) et 0,2 mg/kg (bifenthrine)

Distances aux points d'eau : respecter une zone non traitée minimale de 5 m par rapport aux points d'eau (cf Arrêté du 21.05.2006)

Délai de rentrée : 48 h (cf Arrêté du 21.05.2006)

Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses, conditions et précaution d'emploi.

BASF Agro S.A.S. – 21, chemin de la Sauvegarde – 69 134 Ecully Cedex – Tel : 04 72 32 45 45

Retrouver l'ensemble de nos informations produits sur : www.bASF-agro.fr

© N°Azur 0 810 02 30 33